



Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

De la Nature et des Hommes

www.sepanso40.fr



Cagnotte le 16 décembre 2023

Madame Valérie BÉDÈRE
Commissaire enquêtrice
C.C. du Grand Dax
20 avenue de la Gare
40100 DAX

Transmission électronique : enquetepublique.dp3.pluih@grand-dax.fr

Objet : Enquête publique relative à la Déclaration de projet n°3 pour mise en compatibilité du PLUi-H de la Communauté de Communes du Grand Dax

<https://www.grand-dax.fr/vivre-au-grand-dax/amenagement-urbanisme/le-plui-h/plui-h-declaration-de-projet-n3/>

Madame la Commissaire enquêtrice,

Nous avons consulté les documents qui constituent le dossier qui vous a été confié par le président du Tribunal administratif de Da

Nous avons apprécié la démarche des porteurs du projet :

Au regard de l'évaluation environnementale réalisée, la mise en compatibilité du PLUi-H et notamment du règlement graphique comprend les éléments suivants :

- **Au Nord :**
- la réduction de la zone A au profit de la zone UE, sur 4,58 ha ;
- la réduction de la zone UC au profit de la zone UE, sur 0,85 ha (et l'adaptation en conséquence du secteur à programme de logements mixité sociale).
- **Au Sud :**
- la réduction de la zone UE au profit d'une zone N, sur 4,3 ha ;
- la réduction d'une zone NL au profit d'une zone N, sur 0,29 ha.
- **L'ajout de protection environnementale :**
- 12 EBC ponctuels ajoutés sur les arbres à intérêt écologique (arbres à Grand Capricorne) ;
- 2,77 ha de trame verte secondaire ;
- 1,39 ha de trame verte principale.

Effectivement il aurait été regrettable de détruire une zone naturelle intéressante. D'où cette recherche qui conduit à ce jeu de « parcelles musicales » si nous pouvons utiliser ce concept pour la protection de l'environnement : passer la zone constructible en réserve et à la place construction sur des parcelles agricoles en friche et sans grands intérêts.

L'étude d'ETEN environnement nécessitait (et nécessitera certainement encore) quelques visites supplémentaires pour apprécier correctement le projet d'EPHAD indispensable pour la Commune de Dax et de communes proches. Il y a certainement quelques autres espèces intéressantes à identifier si j'en crois des adhérents qui ont visité le site.

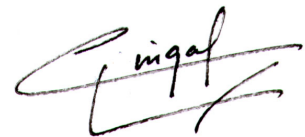
https://www.grand-dax.fr/wp-content/uploads/2023/11/230928-Notice_environmentale_finalisee.pdf

L'avis de la MRAE a donné lieu à des réponses qui semblent rassurantes.

En ce qui concerne la SEPANSO, nous aimerions savoir qui assurera le suivi de la zone qui sera mise en protection. Malheureusement, comme c'est presque toujours le cas, les zones naturelles et semi-naturelles sont souvent colonisées par des espèces exotiques envahissantes ; s'il n'est pas possible de les éradiquer, il faut au moins veiller à contenir leur expansion, ce qui suppose des moyens humains. La SEPANSO a eu l'occasion de solliciter Monsieur Julien Dubois, maire de Dax, à propos de l'envahissement des parcelles agricoles (route de la parcelle, non loin du site concerné par le projet) ; il m'a assuré qu'il était motivé sur cette problématique et a fait gyrobroyer les « herbes de la pampa ». Toutefois ce serait bien que vous analysiez une nouvelle fois cette problématique que vous connaissez bien pour fournir des lignes directrices. Merci d'avance.

Conclusion : la SEPANSO émet un avis favorable au projet n°3 pour mise en compatibilité du PLUi-H de la Communauté de Communes du Grand Dax

Veillez agréer, Madame la Commissaire enquêtrice, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Georges CINGAL
Président Fédération SEPANSO Landes
Secrétaire Général Fédération SEPANSO Aquitaine
1581 route de Cazordite - 40300 Cagnotte
+33 5 58 73 14 53

Georges.cingal@orange.fr

<http://www.sepanso40.fr>